

ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(01)/ST/73

11 novembre 2001

DU COMMERCE

(01-5639)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: espagnol

Quatrième session

Doha, 9 - 13 novembre 2001

PARAGUAY

Déclaration de S.E. M. *Luís María Ramírez Boettner*
Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC,
ancien Ministre des affaires étrangères

Tout d'abord, je vous félicite d'avoir été choisi pour présider cette quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, si importante, et vous assure de notre plein appui pour que cette réunion atteigne l'objectif qui nous tient tous à cœur: trouver le moyen de faire en sorte que le commerce international soit davantage libéralisé et régi par des règles claires, justes et équitables qui tiennent compte des intérêts de tous les États Membres, qu'il s'agisse des pays développés, des pays en développement ou des pays les moins avancés.

Le Paraguay cherche à renforcer l'OMC proprement dite pour qu'elle soit le facteur du développement dans le cadre du commerce international afin que tous les États Membres bénéficient d'une croissance et d'une consolidation de leur économie accompagnées d'un développement soutenu et durable, et ainsi éliminent la pauvreté et accroissent le bien-être de leur population. Nous souhaitons donc que l'OMC acquière une dimension mondiale. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'admission de la République populaire de Chine et du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu qui contribueront de manière significative à améliorer le commerce international, et nous leur souhaitons la bienvenue. De même, nous espérons que les négociations en vue de l'accession de la Fédération de Russie, de l'Algérie et d'autres pays s'achèveront bientôt pour que le commerce soit réellement multilatéral.

De toute évidence, cette quatrième Conférence ministérielle s'ouvre dans une conjoncture dramatique et tendue, en raison des événements tragiques et cruels du 11 septembre, aggravée par un début de récession mondiale qui nuit au commerce extérieur des pays en développement et des pays les moins avancés et, par conséquent, à leur économie, ce qui se répercute notamment sur la politique nationale dans bien des cas, comme dans celui du Paraguay, qui ne peut pas disposer de tous les moyens économiques par manque d'accès aux marchés, pour poursuivre ses efforts de développement et satisfaire ses ambitions de progrès économique et social.

Le Paraguay, qui n'a pas de littoral, ce qui entraîne un accroissement des transports et aggrave les difficultés d'accès de ses produits aux marchés, est un pays où le secteur agricole est très important; 78 pour cent des produits qu'il exporte proviennent de l'agriculture, de l'élevage bovin ou de la sylviculture et ces activités emploient 49 pour cent de la population et représentent 28 pour cent du PIB. Ainsi, il est fondamental que nous puissions développer le commerce des produits agricoles en obtenant l'accès aux marchés des pays développés, que les produits de ces pays ne nous fassent pas concurrence au moyen des subventions considérables auxquelles ils ont recours et que ce commerce ne subisse pas de distorsions du fait des soutiens internes, également considérables. Il suffit de citer l'étude de l'OCDE, selon laquelle ses États membres ont accordé au total, en l'an 2000, 1 milliard de dollars de subventions agricoles par jour et nous écartent de manière déloyale du commerce

international des produits agricoles en refusant l'accès de nos produits aux marchés des pays développés et en accordant les soutiens susmentionnés à l'agriculture.

Si l'objectif est une négociation devant aboutir à un vaste programme de développement et de croissance, il est indispensable que soient prises en considération les questions que nous soulevons au sein du Groupe de Cairns, qui comprend le MERCOSUR élargi, à savoir l'ouverture progressive des marchés, la réduction des subventions en vue de leur élimination totale, la suppression des soutiens internes ayant des effets de distorsion et le maintien d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, et qu'il puisse être ainsi répondu à l'attente que nous avons lors du Cycle d'Uruguay et qui est restée insatisfaite, seul l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture ayant pu être approuvé.

Nous soulignons que, si l'on admet que des économies soient qualifiées de petites - on prétend ne pas créer de catégorie mais c'est pourtant le cas -, il faut qu'elles incluent les pays en développement sans littoral qui, non seulement ont une économie petite, mais doivent aussi résoudre le problème particulièrement aigu consistant à devoir transiter par d'autres États pour accéder à la mer, d'où un surcroît de fret, ce dont il devrait être tenu compte en réduisant les droits de douane des pays importateurs. De plus, il faut trouver des formules pour que les institutions financières accordent leurs prêts, qu'ils soient destinés à l'amélioration des transports ou du commerce frontalier, à des conditions meilleures, par exemple en baissant les taux d'intérêt dans le cas des travaux nécessaires ou en consentant un délai supplémentaire et une réduction de la contribution nationale.

Je demeure tout aussi convaincu des avantages du système commercial multilatéral que le 15 avril 1994, jour où j'ai signé les Accords de Marrakech au nom de la République du Paraguay, ce qui ne m'empêche pas de croire aussi aux accords régionaux qui facilitent le commerce, ouvrent des marchés et stimulent la croissance économique des pays proches et traditionnellement liés entre eux, comme ceux du MERCOSUR dont nous faisons partie.

Les accords régionaux et les accords bilatéraux entre pays proches ouvrent la voie au multilatéralisme et permettent aussi que le commerce entre ces pays serve d'incitation à produire plus et mieux et à s'intégrer au commerce mondial. Pour cette raison, et bien qu'ils paraissent être en contradiction avec le multilatéralisme, ils représentent une première étape qui joue un rôle important, contribuant à faire du commerce un facteur de développement et de bien-être accru.

Nous sommes également partisans du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, seul moyen qui permettra à ces derniers d'être au même niveau que les pays développés dans le domaine du commerce international. Cependant, lorsqu'il est accordé sans réciprocité par les pays développés, ce traitement doit être conforme aux règles définies dans la Clause d'habilitation.

En conclusion, je forme le vœu que nous puissions, à la présente conférence, rechercher avec sagesse et souplesse le moyen équitable et juste de permettre aux pays en développement de tirer les avantages que nous attendons tous du commerce international, et que cette conférence aboutisse à un renforcement de l'OMC.
